



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES interne à affectation locale à Mayotte

Section : Lettres Modernes

Session 2024

Rapport de jury présenté par : Mélanie PIRCAR, présidente du jury

Sommaire

1- Bilan statistique.....	2
2- Epreuve écrite d'admissibilité.....	3
2-1 Rappel et explicitation des modalités.....	3
2-2 Rappel des attendus, critères d'évaluation en lien avec le sujet de la session 2024 et conseils aux candidats.....	4
- Pour l'étude littéraire.....	5
- Pour l'étude grammaticale.....	7
- Pour l'étude stylistique.....	9
3- Epreuve orale d'admission.....	10
3-1 Une épreuve qui vise à rendre compte de compétences développées.....	10
- ...dans les champs didactiques et pédagogiques.....	10
- ...dans le champ disciplinaire.....	11
3-2 La posture et la maîtrise linguistique attendues des candidats.....	12
- la clarté du propos et la correction de la langue.....	12
- l'incarnation d'un éthos enseignant.....	13

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

1 – Bilan statistique de la session 2024 du CAPES interne à affectation locale à Mayotte

Nombre de postes ouverts :

Pour l'admissibilité :

Nombre de candidats inscrits : 48
Nombre de candidats non éliminés : 28
Nombre de candidats admissibles : 18

Moyenne épreuve admissibilité :

Moyenne des candidats non éliminés : 9,41/20
Moyenne des candidats admissibles : 11,05/20

Barre d'admissibilité : 8,5/20

Pour l'admission :

Nombre de candidats admissibles : 18
Nombre de candidats non éliminés : 17
Nombre de candidats admis : 7

Moyenne épreuve admission :

Moyenne des candidats non éliminés : 6,76/20
Moyenne des admis : 8,86/20

Barre d'admission : 9,50/20

2 – L'épreuve écrite d'admissibilité

ETUDE LITTÉRAIRE, GRAMMATICALE ET STYLISTIQUE DE DEUX TEXTES LITTÉRAIRES D'AUTEURS D'ÉPOQUES DIFFÉRENTES

Rapport présenté par Fabrice Carnet

Le jury tient tout d'abord à féliciter les candidats admissibles pour leur travail de préparation et leur investissement dans cette épreuve et plus particulièrement ceux qui ont manifesté une sensibilité et un rapport distancié aux textes du corpus lors de l'étude littéraire, qui ont su mettre en œuvre une réflexion grammaticale et stylistique.

Le jury rappelle l'importance pour les candidats de connaître l'arrêté du 11 février 2021¹ qui définit les modalités de l'épreuve. La lecture des rapports de jury est également impérative pour qui veut se présenter au concours en connaissance de cause. Ce présent rapport est à lire et à exploiter tout comme ceux de 2021 à 2023 riches de conseils dont certains ne seront pas repris ici ou simplement rappelés.

Ce rapport remplit un double objectif : dresser le bilan de la session achevée et permettre aux candidats de comprendre l'esprit de l'épreuve et les attentes du jury. Il se propose de dresser le bilan de ce qui a été lu dans les copies et de prodiguer aux futurs candidats les conseils nécessaires à une préparation efficace de l'écrit. Il met donc en évidence les qualités des meilleures productions et les écueils à éviter à partir des observations des membres du jury que nous remercions chaleureusement pour l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée dans la rédaction de ce rapport.

2-1 Rappel et explicitation des modalités de l'épreuve

L'épreuve consiste en une étude littéraire, grammaticale et stylistique de deux textes littéraires d'auteurs d'époques différentes. Les candidats disposent de cinq heures. Un coefficient 1 est affecté à l'épreuve. Le programme est celui des classes des collèges et des lycées d'enseignement général et technologique.

Ainsi que le rappellent les précédents rapports de concours, le sujet propose deux textes composant un corpus ayant une forte unité, le plus souvent thématique mais pouvant être également formelle (par exemple, pour la session 2024, la présence de deux sonnets). Trois questions doivent être traitées :

- Une étude littéraire (notée sur 10 points) dans laquelle le candidat est amené à saisir l'unité du corpus à travers l'exploration d'un axe de lecture proposé par le sujet (exemples : « vous étudierez les textes du corpus en vous intéressant à la représentation de l'animal et à ses effets sur le lecteur » (session 2021)/ « vous étudierez les textes du

¹ Arrêté du 11 février 2021 fixant les modalités d'organisation d'un concours interne de recrutement de professeurs certifiés en application du décret n° 2021-110 du 3 février 2021 fixant des modalités temporaires de recrutement des professeurs certifiés affectés à Mayotte : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043134127>.

corpus en vous intéressant aux rapports de pouvoir entre les personnages » (session 2022)/ « vous étudierez les textes du corpus en vous intéressant à la manière dont s'expriment les sentiments contradictoires de Médée » (session 2023)/ « vous étudierez les textes du corpus en vous intéressant à la représentation de l'amour » (session 2024)).

- Une étude grammaticale (notée sur 5 points) qui consiste à étudier une notion grammaticale dans un ou plusieurs extraits du corpus (exemples : « *Faites l'analyse syntaxique des propositions dans le passage des lignes X à X du texte X* » (session 2021)/ « *Analysez précisément l'emploi des temps dans les passages suivants du texte X : de X à X* » (session 2022)/ « *Analysez l'expression de la négation dans le texte X* » (session 2023)/ « *Etudiez les adjectifs qualificatifs dans le texte X* » (session 2024)).

- Une étude stylistique (notée sur 5 points) qui porte sur un effet précis dans l'un des textes et qui conduit le candidat à analyser les moyens stylistiques déployés par l'auteur pour produire cet effet (exemples : « *Proposez l'étude stylistique du texte X en vous intéressant à la manière dont la description propose une expérience sensorielle au lecteur* » (session 2021)/ « *Proposez l'étude stylistique de l'extrait des lignes X à X du texte X en analysant comment est produit l'effet de rapidité extrême des actions* » (session 2022)/ « *Proposez l'étude stylistique du texte X en vous intéressant à la manière dont le dramaturge donne un caractère visuel à la scène* » (session 2023)/ « *Proposez une étude stylistique du texte X en vous intéressant à l'impression de légèreté* » (session 2024)).

2-2 Rappel des enjeux, des attendus de l'épreuve en lien avec le sujet de la session 2024 et conseils aux candidats

Les candidats ont composé majoritairement avec un grand sérieux, en respectant de manière satisfaisante le cadre de l'épreuve. Un certain nombre d'entre eux s'est exprimé avec clarté, élégance et efficacité. Toutefois, le jury déplore que la maîtrise de la langue soit assez souvent de piètre qualité. L'absence d'accord dans le groupe nominal ou entre le sujet et le verbe, la confusion des homophones grammaticaux, les erreurs orthographiques sur des termes usuels ou ceux de l'énoncé, voire sur les noms des auteurs qui font l'objet de l'étude littéraire (Ronsard, Leconte de Lisle) sont à signaler. Les candidats à des postes d'enseignants de français ne peuvent méconnaître les savoirs grammaticaux de base ainsi que les règles élémentaires de l'orthographe grammaticale et lexicale. Aussi, le jury invite fortement ceux qui sont amenés à se présenter à la prochaine session à accroître leur vigilance orthographique et à s'organiser pour consacrer les dernières minutes de l'épreuve à la relecture de leur copie. En ce qui concerne les erreurs syntaxiques et les formulations maladroitement formulées, très nombreuses elles aussi, il leur recommande une pratique régulière de l'écrit grâce à laquelle ils pourront acquérir un style à la fois fluide et efficace.

Il est utile de rappeler, à l'instar du rapport de concours 2023, que l'étude littéraire, en raison de son barème important (10 points sur 20) et de son exigence, nécessite des candidats qu'ils lui consacrent un temps certain, consistant en la lecture de chacun des textes et en leur analyse comparée, en la construction et en la rédaction de la réponse. Cette dernière doit donner lieu à une réflexion argumentée et structurée en plusieurs paragraphes, qui confronte véritablement les textes, enrichie de la culture littéraire personnelle des candidats.

Les études grammaticale et stylistique ne sont pas à négliger car chacune d'elles permet au jury d'évaluer des compétences précises. Elles supposent également une réponse construite et organisée qui prenne appui de manière précise et référencée sur les textes sans attendre une forme canonique de type dissertatif. Par ailleurs, s'il est vrai que la longueur n'est pas un gage de qualité, il n'en demeure pas moins qu'une copie de CAPES ne peut être trop brève. Un minimum de six pages apparaît une attente raisonnable.

Cette épreuve demande de la préparation. C'est la raison pour laquelle le jury recommande aux futurs candidats de lire attentivement l'ensemble des remarques du présent rapport, de se forger une culture littéraire et artistique personnelle, de travailler à partir d'une grammaire de référence et d'un précis de stylistique.

2-2-1 L'étude littéraire

L'enjeu essentiel de l'épreuve consiste à évaluer la capacité des candidats à comprendre et à interpréter les textes littéraires, à tisser des liens entre ces derniers en termes de points communs mais également de singularité et/ou de divergences, à mobiliser des connaissances littéraires en appui de l'analyse menée du sens du texte qui doit être globale et fine.

Ainsi, le sujet de la session 2024 invitait les candidats à s'intéresser à la représentation de l'amour dans les sonnets de Ronsard et de Leconte de Lisle. Ceux qui obtiennent les meilleures notes sont capables :

- de montrer une compréhension littérale des textes en évoquant la présence de deux sonnets, forme propice à l'expression du sentiment amoureux, le rôle de la nature, la comparaison entre le poète et le chevreuil d'une part (Ronsard), le poète et le colibri d'autre part (Leconte de Lisle) qui participent d'une même construction des poèmes.
- de manifester une lecture interprétative en mettant en évidence la mort symbolique du poète, l'un foudroyé par la cruauté de l'œil de la femme aimée quand il croise son regard et le trait du tourment amoureux (Ronsard), l'autre victime de l'extase

amoureuse et de la volupté du baiser quand il se pose sur les lèvres de l'être aimé (Leconte de Lisle).

- d'étayer les idées importantes par des procédés littéraires et stylistiques ou rythmiques accompagnés des citations qui les illustrent et commentés dans le cadre d'une lecture interprétative.

L'analyse des textes doit donc être menée selon une logique comparative qui permette de mettre en exergue des idées à la fois communes et singulières à l'intérieur des paragraphes et étayée par des remarques précises et nuancées dans une démarche de lecture littéraire.

Le jury a pu regretter que des copies considèrent le chevreuil comme « un oiseau » à la suite d'une confusion entre l'adjectif « oiseux » qui était en note et le nom commun « oiseau » ou comme « un arbre ». Des contresens ont également porté sur les enjeux des sonnets qualifiés de « moraux », invitant le lecteur à « être prudent et réfléchi dans sa relation à autrui » ou sur la représentation de la nature définie comme « un environnement sombre ». D'autres contresens résultent d'une difficulté à déceler la portée symbolique de l'animal choisi, de la flèche reçue par le chevreuil ou de la mort du colibri à la fin des textes.

Il est attendu une introduction qui permette au candidat de présenter et surtout de caractériser chacun des poèmes. Cette introduction doit aussi proposer une problématique littéraire qui définisse les enjeux de l'étude et qui suive la piste proposée par le sujet. Le jury souhaite insister ici sur le fait que la présence d'une problématique dont on veille à la bonne formulation est indispensable. En effet, sans projet de lecture, il est impossible d'articuler les idées et les procédés entre eux. Le jury n'attend pas un unique « plan » d'étude. Toutefois, les plans qui proposent en première partie les ressemblances entre les deux poèmes et en deuxième parties leurs différences, l'analyse de chacun des poèmes dans une partie spécifique sans confrontation des textes, une simple juxtaposition de remarques linéaires dans deux paragraphes distincts sans véritable comparaison des poèmes ou qui prennent insuffisamment en compte l'un des auteurs du corpus (pour la session 2024, Leconte de Lisle) se limitent à une analyse trop superficielle. Le développement doit donner lieu à un ensemble rédigé sous forme de paragraphes ce qui exclut l'écriture de titres et la présence de tableaux, par exemple pour recenser les sensations présentes dans le poème de Leconte de Lisle. L'étude s'achève par une conclusion qui rappelle la problématique littéraire ainsi que le plan suivi et qui peut proposer une ouverture portant sur l'évolution diachronique de la représentation de l'amour en poésie, ce qui témoigne de la part des candidats d'une culture littéraire personnelle.

L'étude littéraire ne peut faire l'économie d'une attention portée à l'écriture des textes en lien avec le sens, notamment pour le genre poétique. Ainsi, le rythme, les

sonorités, les images sont à observer et à analyser afin de nourrir l'interprétation. Le jury a pu regretter que l'étude de la forme (le rythme, la musicalité, la ponctuation, les types de phrases) soit réalisée pour elle-même et ne soit pas mise au service du sens.

De surcroît, le rapport de la session 2023 rappelle qu'une maîtrise du lexique de l'analyse littéraire est valorisée mais que cette maîtrise n'est nullement déterminante ou réhibitoire. Il est préférable que les candidats identifient un passage précis qui les conduit à une interprétation fine sans savoir nommer le procédé d'écriture plutôt qu'ils mentionnent un procédé sans le relier à un enjeu littéraire du texte.

Le jury est attentif à la culture littéraire des candidats qui constitue un attendu. En effet, posséder des connaissances sur les grands genres (théâtre, poésie, roman, genres argumentatifs) et mouvements littéraires (La Pléiade, le Parnasse...), leur histoire et leur évolution ainsi que sur les auteurs et les œuvres ayant marqué l'histoire littéraire, savoir les mobiliser à bon escient au service du sens du texte sont essentiels pour enseigner le français au collège et au lycée. Force est de constater que peu de candidats ont pu/ su mobiliser leur culture personnelle et faire référence à d'autres œuvres ou à d'autres auteurs. Le jury a valorisé les copies qui ont su caractériser le sonnet, rappelé l'influence de Pétrarque. A l'inverse, il a sanctionné la mauvaise utilisation de certaines notions littéraires. Ainsi, il a été surpris de lire que Ronsard était « tragique », qu'il était confondu avec Louise Labé, que Leconte de Lisle était un « pur romantique ». Une meilleure connaissance de l'histoire littéraire et de la littérature en général aurait pu éviter ce genre de maladresses et participer d'une analyse littéraire fine.

2-2-2 L'étude grammaticale

Cette deuxième partie d'épreuve vise résolument à évaluer les connaissances linguistiques des candidats : la maîtrise de la terminologie grammaticale, la définition des notions et la manifestation de compétences linguistiques (savoir identifier des composantes syntaxiques dans un texte littéraire et les classer). Il est attendu un esprit de synthèse indispensable à la proposition du classement le plus logique grammaticalement.

L'étude grammaticale porte cette année sur l'adjectif qualificatif dans le texte de Ronsard.

En termes de méthodologie, il convient de relever au brouillon toutes les occurrences, de les regrouper selon des critères grammaticaux qui s'appuient sur des connaissances maîtrisées, d'étudier les différents classements possibles pour ne retenir que les plus pertinents. Dans la copie, il s'agit de définir brièvement mais le plus précisément possible en introduction la notion demandée. Ainsi, il était possible de mentionner que l'adjectif qualificatif se caractérise par l'expression d'une qualité du nom auquel il se rapporte et par la propriété qu'il révèle, par son accord avec le nom commun au sein du groupe nominal. Il convient dans le développement de procéder à un relevé exhaustif des occurrences sous la forme d'un classement explicité. Par exemple, sur les adjectifs qualificatifs, on pouvait proposer le classement suivant : distinction adjectifs qualificatifs/ participes passés employés comme adjectifs ; distinction de différentes fonctions : la fonction épithète/ apposition/ attribut du sujet. Des copies ont été valorisées lorsqu'elles s'attachaient à analyser des occurrences problématiques, par exemple le traitement de certains participes passés ambigus comme « atteinte » ou « empourpré ». L'étude s'achève sur une rapide conclusion qui tisse un lien entre éléments grammaticaux et sens du texte.

Le jury a déploré certaines erreurs portant sur la catégorie grammaticale des occurrences relevées, comme par exemple la confusion entre participe passé employé comme adjectif et nom (« gelée »), adjectif (« oiseux ») et nom, adjectif et déterminant numéral (« mille »), adjectif et adverbe (« loin »), adjectif et verbes (« détruit », « folâtre »). Des candidats ne font référence à aucune fonction ou les identifient de manière erronée. D'autres ne procèdent à aucun relevé des occurrences et se contentent d'un discours très général sur la notion. D'autres enfin explicitent le sens des termes relevés et ne procèdent à aucune analyse grammaticale.

Il importe de rappeler que l'étude grammaticale ne portait que sur un seul des deux textes et que tous les candidats qui ont étudié les deux textes se sont vus pénalisés.

Enfin, il s'agit d'une question de grammaire et non de stylistique. Certains candidats n'ont pas respecté la consigne en poursuivant l'étude littéraire sur la représentation de l'amour ou en commençant l'étude stylistique sur l'impression de légèreté qui portait sur le texte de Leconte de Lisle.

Un certain nombre de copies ont répondu aux attentes du jury mais trop nombreuses sont celles qui manifestent des lacunes en langue. Le jury ne peut que souhaiter qu'elles soient comblées par la fréquentation assidue d'une grammaire de référence et par un entraînement régulier à une analyse de faits de langue.

2-2-3 L'étude stylistique

Cette troisième partie doit permettre au candidat de témoigner de sa capacité à saisir le lien entre un effet littéraire et les moyens stylistiques singuliers qui y concourent mis en œuvre par l'auteur. Ainsi le sujet 2024 demandait-il de s'intéresser à l'impression de légèreté.

Le jury attend pour cet exercice un bref propos introducteur suivi d'une exploration structurée de la piste proposée, étayée par des relevés pertinents et la proposition d'analyses stylistiques précises. Les candidats sont invités à porter une attention particulière aux faits de langue (énonciation, typographie, syntaxe, métrique...) et aux effets de sens qu'ils produisent. Toutefois, il n'est pas attendu une analyse stylistique exhaustive. Le jury évalue surtout la capacité du candidat à tisser des liens entre choix d'écriture et effets créés sur le lecteur.

Pour la session 2024, le jury attendait que les candidats s'interrogent sur les procédés mis en œuvre par Leconte de Lisle pour créer cette impression de légèreté : le choix de l'oiseau auquel se compare le poète, sa petitesse ainsi que celle de son environnement (les « collines », les « herbes fines »), la rapidité de ses déplacements (« s'échappe », « se hâte », « vole »), sa délicatesse à « se pose[r] », le moment de la journée choisi (« la rosée », « le soleil clair », « frais rayon »), l'effet de ralentissement provoqué par l'énumération de verbes (« Vers la fleur dorée il descend, se pose, / Et boit tant d'amour dans la coupe rose »), le passage du matériel à l'immatériel (« Qu'il meurt, ne sachant s'il l'a pu tarir »), la présence de la synesthésie (« Du premier baiser qui l'a parfumée ! »). Certains candidats ont bien compris les attentes de cette épreuve. Leurs copies témoignent d'analyses stylistiques précises et étayées dans le cadre d'un développement cohérent et organisé.

Dans le cas du sujet proposé, de nombreux candidats n'ont pas repris le projet de lecture qui devait guider l'étude ou ont oublié le thème principal - « l'impression de légèreté » -. Ils ont traité de la place de la nature, de la représentation de l'amour ou du lien entre cette dernière et l'impression de légèreté, ce qui ne répondait pas à la consigne. D'autres se sont cantonnés à évoquer la présence de différentes sensations ou à identifier des champs lexicaux (celui de la légèreté, de la nature...) comme s'il s'agissait des seuls procédés présents dans le texte. Le jury a pu constater des lacunes en termes de méthode. L'étude stylistique ne doit pas viser à l'exhaustivité, ni être l'objet d'une seconde étude littéraire. Elle ne doit pas non plus se contenter d'être un relevé de procédés d'écriture, sous forme de liste, non commentés ou non reliés aux effets de sens produits. L'étude doit être construite, organisée et structurée. Il importe enfin de rappeler qu'elle ne portait que sur un seul des deux textes (le poème de Leconte de Lisle) et que tout candidat qui a étudié les deux textes s'est vu pénalisé.

3 – L'épreuve orale

Rapport présenté par Peggy Bernadat et Simon Perreaux

Le jury rappelle que l'arrêté du 11 février 2021 fixe avec précision le cadre du déroulement de l'épreuve orale. Nous en rappelons ici les enjeux de manière synthétique.

"Durée de préparation de l'épreuve : trente minutes.

Durée totale de l'épreuve : soixante minutes maximum."

L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve.

A. - Première partie (10mn + 20mn) :

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier RAEP (dix minutes maximum) suivi d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier et, le cas échéant, d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

B. - Seconde partie (10mn + 20mn) :

Elle comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

À partir de l'expérience professionnelle effective (décrite dans son dossier RAEP) sur un niveau d'enseignement, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre d'approfondir les différents points développés par ce dernier. Cet entretien comprend un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité au sein du système éducatif français et de ses particularités à Mayotte.

"Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves."

Le présent rapport tâchera de dispenser des conseils, en s'appuyant sur des cas concrets observés à l'occasion de la session 2023.

3-1 Une épreuve qui vise à rendre compte de compétences développées...

a. *...dans les champs didactique et pédagogique*

Les candidats qui ont produit les prestations les plus remarquables ont manifesté une connaissance précise et minutieuse des programmes et sont parvenus à mobiliser de

façon judicieuse et appropriée, les parties de programmes en lien avec le niveau de classe concerné ainsi que les éléments littéraires convoqués.

À l'inverse, une lecture trop superficielle des programmes fait peser le risque de contresens majeurs. Le jury a été surpris d'observer les difficultés posées par la notion de « textes fondateurs ». On ne saurait excuser qu'un candidat se montre incapable de comprendre ce qu'est un texte fondateur, assure ne jamais les avoir rencontrés dans aucun manuel, ou semble croire qu'il s'agisse de textes en lien direct avec la réalité sans mesurer leur dimension mythique et cosmogonique.

Autre écueil possible, un candidat qui ne peut faire valoir dans son dossier RAEP que son expérience dans le premier degré, doit faire impérativement la preuve de sa parfaite maîtrise des enjeux et des programmes du second degré et devra pouvoir montrer en quoi les situations pédagogiques rencontrées dans le 1^{er} degré sont transférables dans le second degré.

Le jury a beaucoup apprécié les très riches scénarii pédagogiques évoqués par certains candidats soucieux de pratiquer avec intelligence et bienveillance la différenciation, sans avoir forcément recours notamment aux groupes de niveaux et la mise à l'écart systématique des non lecteurs, non scripteurs du groupe classe, mais qui au contraire, mettaient en œuvre des stratégies pédagogiques visant à faire de l'hétérogénéité une force et non un frein aux apprentissages.

b. ...dans le champ disciplinaire

- *Les savoirs littéraires et artistiques*

Un autre attendu de l'épreuve d'admission réside dans le fait de mesurer l'étendue des connaissances (ou au moins de l'appétence) littéraires et artistiques du candidat.

Bien des candidats ont su effectivement mettre en valeur leurs connaissances solides du patrimoine littéraire « classique ». Si un candidat a déploré le manque d'originalité dans le corpus d'œuvres dont il avait fait usage dans la séquence développée dans le RAEP, le jury a rappelé qu'il n'était absolument pas attendu que les textes étudiés soient originaux et sortent des sentiers battus. Bien au contraire, il a été apprécié que les études portent en 4^{ème}, dans le cadre de l'étude de la nouvelle réaliste et fantastique sur des nouvelles telles que *la Parure* et *la Peur* de Maupassant.

Cependant, il a été déploré parfois que, dans un souci d'adaptation, les textes étudiés en classe ne soient absolument pas littéraires. Citons par exemple en classe de 4^{ème} l'étude de *Plume le Pirate* de Paul Thiès et Louis Alloing qui paraît tout à fait inapproprié pour ce niveau de classe.

On regrette vivement que certains candidats confient ne pas lire d'œuvres littéraires, hormis pendant l'année l'œuvre intégrale enseignée avec ses élèves. La culture littéraire et artistique attendue d'un enseignant de Lettres ne saurait se limiter à la connaissance de Guillaume Musso, ou à l'adaptation par Disney de *La Belle et la Bête*, tout en ignorant celle de Cocteau. Un autre candidat fait part, au détour d'un projet sur *Le dernier jour d'un condamné*, de sa passion pour l'œuvre de Victor Hugo, mais se montre embarrassé lorsqu'il s'agit de citer quelques-uns de ses romans, ce qui ne peut qu'inquiéter le jury qui doit s'assurer que les professeurs prochainement certifiés

puissent transmettre à leurs élèves le goût de la lecture et de la découverte d'un patrimoine littéraire varié.

- *La maîtrise grammaticale*

De la même façon, pour réussir cette épreuve, on ne peut qu'inciter les futurs candidats à combler, autant que nécessaire, leurs lacunes grammaticales, car force a été de constater que ce domaine de compétences demeure souvent le plus fragile. Or, le jury rappelle que l'enseignement de la maîtrise de langue prescrit par les programmes des cycles 3 et 4 suppose une connaissance précise du fonctionnement linguistique et grammatical de la langue française, et qu'il est donc absolument réhibitoire que les candidats ne maîtrisent pas *a minima* les attendus des programmes de collège. Pour exemple, certains candidats ne sont pas parvenus à manier des notions relevant du cycle 3 : repérer le COD dans une phrase simple et de le distinguer d'un attribut du sujet ; distinguer le pronom et le déterminant ; distinguer l'orthographe grammaticale et lexicale ou respecter une chaîne d'accord. Les ressources institutionnelles : *Terminologie grammaticale* et *Grammaire de l'Ecole* constituent des supports de travail utiles pour nos futurs candidats, soucieux de perfectionner leurs connaissances et compétences linguistiques.

3-2 La posture et la maîtrise linguistique attendues des candidats

a. *La clarté du propos et la correction de la langue*

La maîtrise d'une langue orale claire, juste et précise s'incarne en outre dans les propos du candidat, soit à l'occasion de l'exposé, soit dans les phases d'entretien. Le jury incite les candidats à se montrer vigilant :

- au niveau de langue ("je dois m'améliorer *sur ça**"),
- à la syntaxe ("il y a des collègues qui m'ont dit comment *que je dois faire**" / "j'aurais pu leur proposer [aux élèves] à ce *qu'ils aient** les définitions." / "cela dépend à l'âge et au public *qu'il** destine son livre")
- au lexique: "il interfère avec" au lieu de "il interagit avec" / "texte* iconographique"

Par ailleurs, comme tout exercice oral, l'épreuve d'admission au CAPES de Lettres Modernes suppose une capacité du candidat à viser la clarté en organisant ses idées, et à gérer son émotivité (plusieurs candidats sont restés tétanisés devant un jury pourtant bienveillant et encourageant) en prenant en compte son interlocuteur (d'autres candidats, au contraire, ont eu des difficultés à laisser le jury finir de poser ses questions).

Si les candidats ont tout à fait le droit de consulter leur dossier RAEP et leurs notes durant l'oral, le recours à l'écrit durant l'épreuve est absolument à proscrire : pour

exemple, un candidat a souhaité écrire au tableau le détail de la séquence présentée dans le dossier RAEP afin d'exposer les différentes propositions de modifications possibles. Si la démarche réflexive est tout à fait louable, la méthode employée a largement desservi le propos qui s'est enlisé dans des considérations pointillistes, ce qui n'a pas permis de donner une vision synthétique et distanciée du travail proposé à la classe. Le passage à l'écrit ne correspondant pas aux attendus de l'interrogation orale, il a largement desservi la qualité de l'exposé et est à proscrire absolument. Fort heureusement, le jury a aussi pu se réjouir de la qualité des prestations de candidats correctement préparés. On encourage les futurs aspirants au concours à s'entraîner en condition à l'exercice, face à un auditeur, ou au moyen d'enregistrements.

b. L'incarnation d'un ethos enseignant

Le jury souhaite enfin inciter les candidats à interroger leur posture pour éviter toutes les formes d'imposture. On n'arbore pas des références littéraires ou didactiques comme des faire-valoir vides. Celles-ci nourrissent, structurent la pensée et apportent leur sève au propos. Tel candidat avoue dans l'entretien sa méconnaissance de l'œuvre qu'il a pourtant abordée dans son RAEP. Tel autre, au milieu d'un exposé savant sur le conte, soutient avec un aplomb déconcertant que Perrault est un auteur du 18^e siècle, alors qu'on l'invite à se corriger.

Le jury a su apprécier, au contraire, que des candidats s'attachent à faire état du niveau de leur expérience avec honnêteté et simplicité. Il s'agit moins de se draper des nombreuses missions réalisées lors de son parcours professionnel mais plutôt de chercher, avec rigueur et exigence intellectuelle, à faire état de ses réflexions sur les conditions de transmission de savoirs et de savoir-faire.

En effet, à ce stade du concours, s'il n'est pas exigé que tous les gestes didactiques et pédagogiques soient absolument maîtrisés, on peut cependant attendre que soient connus, outre les programmes, les éléments pédagogiques et didactiques fondateurs d'un cours de Lettres de cycle 3 et 4 (citons par exemple, l'élaboration d'une séquence et d'une séance, la pratique de la lecture analytique, de la lecture cursive, de la différenciation, des différents types d'écrits, de l'étude de langue et de l'image, ou encore l'usage de l'outil numérique etc.) le jury invite les candidats des années à venir, à faire preuve d'humilité, d'honnêteté et de réflexivité et à témoigner de leur désir constant de transmettre avec pertinence les savoirs et de parfaire leur connaissance du métier dans un souci de professionnalisation de leurs pratiques.

Ainsi, les meilleurs candidats sont parvenus, à travers une maîtrise linguistique qu'on est en droit d'attendre d'un enseignant de Lettres Modernes, à rendre compte à la fois d'une pratique professionnelle variée, objectivée et réflexive ; mais aussi soucieuse de se parfaire par la formation, tout en témoignant d'une réelle culture littéraire, incarnée et tournée vers la réussite de tous les élèves.

